



Délibn°23-12-07-01

Extrait du registre
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

30/11/2023

L'an 2023, le 7 décembre à 20 h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Date de publication

12/12/2023

Etaient présents :

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Chantal REGNER, Virginie HOUDOIN, Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, TIMMERMAN Jacques

Nombre

de conseillers

En exercice :

15

Présents :

10

Votants :

12

Absents excusés : Alexandre HUBERT, Laurent CARTIER, Aurélien DELHOMMEAU, Patricia BESNIER

Absent : Benoît ANGELO

Procurations : Alexandre HUBERT a donné procuration à Brigitte TETU-EDIN
Patricia BESNIER a donné procuration à Jacques TIMMERMAN

Secrétaire de Séance : Pierre CERBELLE

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Ordre du jour :

- Présentation rapports annuels 2022 communauté de communes du Pays Sabolien
- Délibération sur le nommage et le numérotage des voies et lieux-dits de la commune
- Refacturation heures de ménage suite à état des lieux
- Décisions modificatives budgétaires
- Présentation des zones d'accélération des énergies renouvelables avant la concertation publique
- Devis
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal, à l'unanimité, de la réunion du 9 novembre 2023

Délibn°23-12-07-01

**Présentation rapports annuels 2022 de la communauté de communes du
Pays Sabolien**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le rapport annuel 2022 sur l'activité de la communauté de communes a été transmis par voie dématérialisée le 20 novembre 2023 à tous, afin d'en prendre connaissance et d'émettre vos remarques.

Aucune observation

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Déli­bération sur le nommage et le numérotage des voies et lieux-dits de la commune

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, elle propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

Brigitte TETU-EDIN précise que les 4 réunions par quartier ont eu lieu.

Sylvie RIBOT, adjointe, présente le dossier aux conseillers municipaux.

Elle explique qu'un diaporama de présentation a été diffusé lors de ces réunions. Elle explique aux conseillers municipaux que ces données serviront pour la fibre et pour la Base Adresses Nationale (BAN)

Sylvie RIBOT précise que le conseil municipal doit délibérer sur les nouvelles adresses. Elle projette le tableau par quartier avec les nouvelles adresses.

Nathalie Plassais demande le coût pour les nouveaux panneaux et numéros. Sylvie RIBOT lui précise qu'une demande de devis est en cours.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de procéder aux changements des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge Madame Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Madame Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Madame Le Maire d'effectuer toutes démarches relatives à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refacturation heures de ménage suite à état des lieux - logement 1 – 6 rue de la Chapelle du Chêne

Madame Le Maire informe que Monsieur CARTIER Laurent, adjoint, a effectué l'état des lieux du logement. Il s'avère que celui-ci n'a pas été rendu propre et que des travaux de peinture sont nécessaires.

Les agents ont passé 10 heures à remettre en état le logement (nettoyage des menuiseries extérieures, nettoyage complet du logement, bouche VMC ...)

Madame Le Maire propose au conseil municipal de refacturer ces heures de ménage à Madame Gourvil Sophie.

Le coût du salaire chargé est de 23.11 euros.

Après débats et délibération, le conseil municipal décide de refacturer la somme de 231.11 € correspondant aux 10 heures de ménage effectuées par nos agents.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-12-07-04

Décision modificative budgétaire

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la décision modificative budgétaire nécessaire pour le paiement des factures correspondant au changement de menuiseries des logements.

A savoir :

Compte 231 - 14 541 €

Compte 2132 + 14 541 €

Après débats et délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative suivante :

Compte 231 - 14 541 €

Compte 2132 + 14 541 €

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-12-07-05

Décision modificative budgétaire – budget annexe panneaux photovoltaïques

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux la décision modificative budgétaire. Il est nécessaire d'effectuer un mandat de rattachement pour les intérêts courus non échus (ICNE) concernant l'emprunt. Les crédits sont insuffisants au compte 66112.

A savoir :

Compte 66112 + 543.58 €

Cpte 70111 + 400.00 €

Cpte 61528 - 143.58 €

Après débats et délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative suivante :

Compte 66112	+ 543.58 €
Cpte 70111	+ 400.00 €
Cpte 61528	- 143.58 €

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Déli°23-12-07-06

Devis changement porte – logement 4 Prieuré – 9 place de l'église

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux les devis pour le changement de la porte du logement 4 – 9 place de l'église.

Après débats et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise POUPIN d'un montant de 1 871.51 € TTC.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Déli°23-12-07-07

Devis travaux exhumation

Madame Le Maire présente les devis concernant les travaux d'exhumation

Brigitte TETU-EDIN informe le conseil municipal que le nouveau columbarium vient d'être posé, sur les 4 cases, 2 sont louées. Il faut donc demander un devis pour un étage supplémentaire pour le columbarium et un devis pour les cavurnes car nous n'en n'avons plus.

Sylvie RIBOT précise que nous devons faire appliquer le règlement du jardin du souvenir. Elle rappelle que les fleurs et plaques doivent être seulement sur l'emplacement de la dalle de la cavurne ou du columbarium. Si ces règles ne sont pas appliquées, la collectivité est en droit de retirer les fleurs.

Brigitte TETU-EDIN réplique que c'est plus facile à dire qu'à faire.

Il est précisé que le règlement est remis lors de la signature du titre de concession.

Brigitte TETU-EDIN demande qu'un croquis pour aménager le jardin du souvenir soit établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis de EURL BOUVET de Sablé sur Sarthe pour montant de 9 041.67 € HT soit 10 850 € TTC.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-12-07-08

Attribution des lots – réfection éclairage public

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que la consultation pour la réfection de l'éclairage public est terminée.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal, après présentation du rapport de dépouillement, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Montant de l'offre retenue
Lot unique	Réfection de l'éclairage	SOGECO	123 635 € HT Plus value 208 € pour variante D60 FEEZE M

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de dépouillement, et délibéré, décide :

- D'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus.
- D'autoriser Madame Le Maire à signer les marchés en question,
- De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire pour mener ce dossier à bien.

Sylvie RIBOT rappelle que les mâts doivent être repeints avant l'intervention de l'entreprise. Il faut donc faire attention au délai.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses :

Présentation des zones d'accélération des énergies renouvelables avant la concertation publique : Brigitte TETU-EDIN présente le dossier reçu. Elle informe qu'elle a rencontré Céline Le BIHEL du Pays Vallée La Sarthe et Simon BESSIERE de la Communauté de Communes du Pays Sabolien.

Une enquête publique aura lieu du 8 décembre au 22 décembre aux heures d'ouverture de la mairie afin que les citoyens puissent consulter et faire des remarques concernant ce dossier.

Brigitte TETU-EDIN donne des explications aux conseillers municipaux. Le projet est mené par le Pays Vallée de la Sarthe et regroupe 3 communautés de communes.

Sylvie RIBOT demande c'est quoi l'objectif.

Brigitte TETU-EDIN lui répond que les énergies renouvelables doivent augmenter d'ici 2030 et encore d'ici 2050. Donc nous n'avons pas le choix, il faut proposer des zones pour faire des énergies renouvelables : En éolien, en photovoltaïques, en méthanisation et en géothermie éventuellement...

Elle présente une carte avec un état des lieux en 2021 et l'objectif à atteindre d'ici 2030.

Brigitte rappelle au conseil municipal qu'une zone éolienne est déjà présente sur la cartographie mais elle fait savoir qu'elle a demandé que celle-ci ne soit pas retenue, d'une part car une nouvelle habitation a été construite depuis et que cette zone se situe également dans un couloir aérien. De plus, dans le nouveau PLUIH, cette zone se situe en zone humide.

Elle précise aux membres du conseil municipal qu'ils pourront venir mentionner, dans le registre d'enquête publique, leurs remarques.

Elle fait également part que la décision finale sera prise par le Préfet et non par elle.

Des zones ont été déterminées pour des ombrières potentielles, par exemple, la parcelle ZN 52 route de Louailles, l'ancienne parcelle de stockage ainsi que la partie en zone Stecal, située route de la Flèche.

Photovoltaïques au sol : zone de l'ancienne déchetterie.

Sylvie RIBOT dit que nous sommes en train de détruire nos campagnes avec les implantations de panneaux solaires.

Brigitte TETU-EDIN répond que c'est une obligation de proposer des zones

Nathalie PLASSAIS demande à quelle distance se trouve l'habitation la plus proche.

Brigitte informe que toutes les communes sont obligées de proposer des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Pour l'agrivoltaïsme on sait que le long de la ligne de chemin de vert, il y a 12.5 hectares qui ont été achetés par une société qui s'appelle Corsica Sol. Cette société est venue en mairie une première fois, et un nouveau rendez-vous a eu lieu mardi 6 décembre alors que la commune n'est pas partie prenante de ce projet. Madame le Maire rappelle qu'il y a une maison à proximité mais de toute façon, la société a acheté ce terrain de 12.5 hectares.

Les Vergers du Léard ont également proposé des parcelles qui leurs appartiennent. Ils ont éventuellement des projets mais par certain du tout.

Brigitte TETU-EDIN informe que la société Corsica Sol devrait revenir en février 2024 pour présenter l'évolution de leur projet. Intervention d'un drone pour les repères environnementaux.

Repas des aînés : Brigitte TETU-EDIN rappelle que le repas des aînés a eu lieu le dimanche 26 novembre 2023.

Nathalie Plassais, membre du CCAS, demande si ce ne serait pas l'occasion d'en parler au conseil municipal par rapport à l'âge. Elle précise que dans certaines communes, c'est 70 ans. Le CCAS s'est posé la question et n'a pas pris de décision.

Un débat est ouvert entre les membres du conseil municipal. Il est proposé de reculer d'un an tous les ans.

Sylvie RIBOT fait donc part que pendant 5 ans, il n'y aura pas de nouveaux aînés. Le conseil municipal émet donc un avis favorable mais ce n'est seulement qu'un avis consultatif. Cette décision doit être prise par le CCAS.

Nathalie PLASSAIS précise que si cette décision est prise, c'est pour une question de budget.

Nathalie PLASSAIS fait part que des citoyens préféreraient que le repas des aînés ai lieu au printemps et non fin d'année.

Arbre de naissance : La plantation des arbres a eu lieu le dimanche 26 novembre 2023. 6 familles sur 8 ont répondu présentes.

Voie verte : Brigitte TETU-EDIN informe le conseil municipal qu'elle va assister à une réunion, le 15 décembre 2023 avec Louailles et Sablé concernant la voie verte.

Repas des conseillers municipaux : Le repas du 26 janvier est annulé. Celui-ci est reprogrammé le Vendredi 16 février 2024.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 18 janvier 2024.

Le secrétaire,
Pierre CERBELLE

Le Maire,
Brigitte TETU-EDIN